

CHARTRE DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU MALADE

1

UN ACCUEIL POUR TOUS LES ENFANTS

Quelles que soient
leurs différences.

2

UNE ÉCOUTE

Les parents sont les premiers
éducateurs de leur enfant.

Ils recevront ici, une écoute
bienveillante pour construire
avec les professionnels le projet
le mieux adapté.

Chacun prendra le temps
nécessaire pour créer une relation
de confiance mutuelle.

L'enfant bénéficiera d'une période
d'adaptation ajustée à ses besoins.

3

UN ACCUEIL PERSONNALISÉ

Les professionnels s'engagent à
prendre en compte chaque enfant
dans sa singularité.

Un projet individualisé sera co-construit
entre parents et professionnels.

Cet espace d'accueil se mobilisera
pour mettre en valeur les capacités
et les potentialités de chacun.

4

DE LA FORMATION

Chaque professionnel
participe aux temps
d'information et de formation.

Les pratiques seront enrichies
par des temps d'échanges, de
partage de connaissances et
d'expériences avec l'aide de
professionnels qualifiés.

Favoriser la formation
continue.

5

VIVRE ENSEMBLE

*"Les enfants se découvrent
avec leurs ressemblances et
leurs différences, le handicap
n'étant plus qu'un critère
parmi d'autres"*
Simone Korff-Sausse

Actions de sensibilisation
en direction de toutes
les familles et enfants.

6

RÉSEAU

Les professionnels
s'engagent à favoriser
le travail en réseau
avec les partenaires,
et à utiliser toutes les
ressources mises à
leur disposition.

